



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juin 2023
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Dix-septième session

Comité d'organisation

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 2 février 2023, à 10 heures

Président : M. Muhith..... (Bangladesh)

Puis : M. Šimonović..... (Croatie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa seizième session

Élection des membres du Bureau

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour (PBC/17/OC/1)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa seizième session (PBC/16/OC/L.1).

2. **Le Président** dit que, si aucune objection n'est formulée, il considérera que la Commission accepte d'adopter le projet de rapport en recourant à une procédure d'approbation tacite qui débutera après la présente réunion.

3. *Il en est ainsi décidé.*

Élection des membres du Bureau.

4. **Le Président** dit que, compte tenu des consultations antérieures entre les groupes régionaux et les membres du Comité d'organisation, il croit comprendre que le Comité est prêt à tenir l'élection à la présidence de la dix-septième session de la Commission de consolidation de la paix.

5. *Le représentant de la Croatie est élu Président par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2023.*

6. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a approuvé la candidature du représentant du Bangladesh à la vice-présidence de la Commission à sa dix-septième session.

7. *Le représentant du Bangladesh est élu Vice-Président par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2023.*

8. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé la candidature de la représentante de l'Allemagne à la vice-présidence de la Commission à sa dix-septième session.

9. *La représentante de l'Allemagne est élue Vice-Présidente par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2023.*

10. *Le représentant du Brésil est réélu Président de la formation Guinée-Bissau ; le représentant du Maroc est réélu Président de la formation République centrafricaine ; la représentante de la Suède est réélue Présidente de la formation Libéria pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2023.*

Déclaration du Président sortant

11. **Le Président** indique qu'en 2022, la Commission de consolidation de la paix a tenu 27 réunions, dont 14 sur des situations propres à un pays ou à une région et sur d'autres priorités thématiques. La Commission a élargi son champ d'action géographique en organisant pour la première fois des réunions sur le Timor-Leste, le Soudan du Sud et l'Asie centrale. Les activités de la Commission ont donné lieu à 65 documents finaux, qui permettront aux délégations, aux États Membres et aux autres partenaires de bien dimensionner les mécanismes d'appui aux pays qui en ont besoin.

12. La Commission a poursuivi le dialogue sur la question du financement suffisant, prévisible et pérenne de la consolidation de la paix et émis des avis à l'intention de l'Assemblée générale, appelant à un résultat orienté vers l'action. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix a conduit à l'adoption de la résolution 76/305 de l'Assemblée générale. La Commission a entretenu une synergie avec le Fonds pour la consolidation de la paix, qui a contribué à financer les priorités nationales des États Membres en matière de consolidation de la paix.

13. En tant que premier pays fournisseur de contingents, avec plus de 7 000 soldates et soldats du maintien de la paix, le Bangladesh a continué d'accorder une grande importance au renforcement des capacités de consolidation de la paix des opérations de maintien de la paix et à l'appui aux institutions nationales pendant la transition. Le pourcentage de réunions tenues par la Commission auxquelles ont participé des femmes œuvrant à la consolidation de la paix ont fortement augmenté, tout comme ont augmenté les échanges de la Commission avec des représentants de la société civile.

14. Les changements climatiques sont restés au cœur des travaux de la Commission. Les réunions portant sur les pays insulaires du Pacifique et la région du Sahel ont mis en évidence à quel point les changements climatiques aggravaient les problèmes auxquels se heurte la consolidation de la paix.

15. En 2022, la Commission a su donner plus de poids à ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement en adressant 17 avis au Conseil de sécurité. Elle a aussi renforcé sa coopération avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. De plus, le Secrétariat communique désormais à la Commission des versions préliminaires des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité, ce qui permet aux membres de la Commission de donner des avis plus pratiques.

16. Renforcer la cohérence du système des Nations Unies a également constitué une priorité de la délégation bangladaise. Les interactions de la Commission avec les équipes de pays des Nations Unies ont pris une ampleur considérable et les possibilités de partenariat, notamment avec les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales, se sont multipliées.

17. L'expérience de la Commission pour ce qui est d'appuyer les efforts internationaux visant à instaurer une paix durable sera bénéfique au Nouvel Agenda pour la paix, qui place la prévention et la consolidation de la paix au cœur de cet effort. À la vice-présidence de la Commission, le Bangladesh restera pleinement mobilisé pour promouvoir le rôle stratégique de la Commission dans cet agenda.

Déclarations des Vice-Présidents sortants

18. **M. Mahmoud** (Égypte) déclare que, ces dernières années, la Commission de consolidation de la paix a favorisé un multilatéralisme plus inclusif et plus efficace, entre autres en remodelant les interventions des Nations Unies face aux nouvelles menaces multidimensionnelles pesant sur la consolidation de la paix et en contribuant à la mise à exécution de priorités nationales et régionales en matière de consolidation de la paix. Pour pérenniser le rôle du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, il faut redoubler d'efforts pour régler les questions de financement. La résolution [76/305](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix constitue certes une avancée mais nécessiterait d'être suivie de mesures budgétaires.

19. Il faut renforcer l'interdépendance entre maintien et consolidation de la paix de manière à s'attaquer aux causes profondes des conflits armés. Le Nouvel Agenda pour la paix offre un énorme potentiel d'élargissement des horizons de la consolidation de la paix. Les membres devraient rechercher des moyens novateurs de renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix. Il faut réaffirmer que la consolidation de la paix est au cœur des travaux de l'Organisation. Toutes les phases des mandats des opérations de paix devraient inclure des composantes de consolidation de la paix plus vastes et dotées de ressources suffisantes, un objectif auquel les membres de la Commission qui sont également membres du Conseil de sécurité pourraient contribuer au moment de l'élaboration des mandats. Enfin, il convient de renforcer la coopération de la Commission avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

20. **M^{me} Cedano** (République dominicaine) dit que, durant son mandat de Vice-Présidente, sa délégation a pu constater le rôle positif joué par la Commission de consolidation de la paix, plateforme crédible et impartiale au sein de laquelle les pays peuvent se faire part mutuellement de leurs difficultés et de leurs aspirations. La République dominicaine continuera de promouvoir l'élargissement des travaux de la Commission à d'autres régions et d'autres thèmes, ainsi qu'une approche préventive des questions transversales telles que la violence, l'insécurité alimentaire dans les conflits et les changements climatiques. Les efforts visant à renforcer la coordination et la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et à combler le déficit de financement des activités de consolidation de la paix doivent être poursuivis. Il est essentiel de continuer de renforcer le rôle des jeunes dans la consolidation de la paix, d'accroître leur participation aux prises de décision et de les aider à réaliser le potentiel qui est le leur s'agissant de construire des sociétés justes, inclusives et durables.

21. *M. Šimonović (Croatie) prend la présidence.*

Déclaration du nouveau Président

22. **Le Président** dit qu'en ces temps sombres, où le nombre de conflits et de victimes augmente de nouveau dans le monde entier, la Commission de consolidation de la paix est une bougie dont la lumière doit devenir un flambeau. Les exemples de bonnes pratiques dans le domaine du renforcement de la résilience des sociétés, de la prévention des conflits et de la consolidation réussie et durable de la paix au lendemain des conflits doivent être mis en avant et diffusés, afin d'encourager davantage de pays à demander l'aide de la Commission, en étant pleinement assurés qu'ils conserveront le contrôle du processus. La Commission devrait se concentrer davantage sur la prévention et le renforcement de la résilience, et une aide, notamment financière, devrait être fournie aux pays pour l'application de ses conseils.

23. L'écart grandissant entre les besoins actuels en ressources permettant la consolidation de la paix et leur disponibilité est inacceptable, ce qui rend nécessaire un financement plus important, pérenne, plus prévisible et plus diversifié. La reprise prochaine de la session de l'Assemblée générale sera l'occasion de parvenir à un accord sur le financement partiel de la consolidation de la paix au moyen des contributions statutaires.

24. Le Président espère que les idées présentées lors des récentes discussions sur le rôle de la Commission dans le Nouvel Agenda pour la paix se retrouveront dans le programme de la Commission pour 2023. Il est en

particulier nécessaire de trouver des formats novateurs pour les travaux de la Commission, qui facilitent une plus grande diffusion et permettent plus d'interactions et qui garantissent, entre autres, des méthodes de travail efficaces, la mise en commun de bonnes pratiques et la communication d'avis au Conseil de sécurité en temps utile, avant l'expiration des mandats des missions. La Commission devrait également continuer de participer au Nouvel Agenda pour la paix et d'assumer son rôle légitime dans la mise en œuvre de celui-ci. Elle doit contribuer à rassembler tous les acteurs concernés et à rendre la consolidation de la paix plus efficace et plus cohérente, car les personnes au service desquelles elle œuvre ne mesureront son succès qu'à l'aune de ce qu'elle aura changé dans leur vie.

25. **M^{me} Spehar** (Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) déclare qu'étant un jeune organe, la Commission de consolidation de la paix a tout à la fois la possibilité et le devoir d'étudier par quels moyens elle peut se renforcer pour que les pays qui sollicitent son aide puissent continuer de compter sur elle pour appuyer et accompagner leurs efforts en vue d'une paix totale et durable. La Commission a déjà progressé à bien des égards et, grâce à ses méthodes de travail flexibles, est devenue plus efficace, plus inclusive, plus pertinente et plus utile.

26. En 2022, la Commission a encore élargi sa portée géographique, apportant son aide à 14 pays et régions et organisant pour la première fois des réunions sur l'Asie centrale, le Soudan du Sud et le Timor-Leste, ce qui témoigne du fait que les pays accordent de plus en plus d'intérêt à la Commission et lui font confiance pour être un lieu où l'appropriation nationale des processus compte, ainsi que de la volonté des membres de la Commission d'accorder à leurs pairs l'accompagnement à la consolidation de la paix demandé. La consolidation de la paix est universelle, chaque pays et chaque région pouvant avoir des besoins en la matière et des expériences à partager. La possibilité donnée aux pays d'échanger leurs bonnes pratiques est l'un des aspects les plus positifs et les plus originaux de la Commission.

27. Le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil de sécurité s'est également considérablement amélioré en 2022. L'approbation par la Commission d'un vaste programme de travail, qui a été communiqué à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité au début de 2022, a permis de mieux planifier ses activités, qui ont pu à terme alimenter les délibérations du Conseil et d'autres organes intergouvernementaux. La décision d'organiser des réunions d'experts a constitué une autre innovation utile à une meilleure qualité des avis adressés par la Commission au Conseil de sécurité.

28. Des progrès ont également été accomplis en 2022 en matière de financement de la consolidation de la paix, en grande partie grâce au rôle consultatif de la Commission auprès de l'Assemblée générale, laquelle a adopté à l'unanimité la résolution [76/305](#), signe qu'elle a conscience de ce que la consolidation de la paix souffre d'un déficit de financement critique et doit bénéficier d'un financement suffisant, prévisible et pérenne. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a continué d'œuvrer en faveur du renforcement des synergies entre le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission en tenant des réunions par pays précis et par région précise. Le Bureau continuera d'informer régulièrement la Commission des activités du Fonds.

29. Le dernier obstacle à franchir dans la recherche de financement reste que la Cinquième Commission approuve la proposition du Secrétaire général d'affecter une part des contributions statutaires aux ressources de base prévisibles du Fonds. Même si le financement volontaire continuera de constituer la majorité des ressources, plusieurs grands donateurs s'engageant à renouveler des accords volontaires pluriannuels, la décision de l'Organisation d'investir dans la prévention, comme une sorte de police d'assurance, est une avancée cruciale qu'il reste à obtenir.

30. Dans le contexte géopolitique actuel, la Commission est une institution vitale déterminée à accompagner les priorités en matière de consolidation de la paix des pays touchés par des conflits ou dont la paix est menacée et à permettre à ces pays de dialoguer avec la communauté internationale sur la base d'un leadership national et d'une appropriation des processus par les pays. La Sous-Secrétaire générale espère que la Commission continuera de s'appuyer sur les recommandations que le Secrétaire général a formulées dans son rapport intitulé « Notre programme commun » ([A/75/982](#)) et étudiera de plus près les moyens de renforcer ses travaux, dans le respect des priorités qu'elle s'est fixées, à savoir le principe d'appropriation par les pays et l'inclusion, le renforcement des fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement, ainsi que la transparence. Ces idées sont en cohérence avec la vision exprimée dans le Nouvel Agenda pour la paix. En affermissant son rôle et en prévoyant un suivi adéquat, la Commission pourra continuer d'offrir une plateforme efficace capable d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les besoins en matière de consolidation de la paix et de mobiliser son appui à cet égard.

31. **M^{me} Leendertse** (Allemagne) dit que sa délégation se réjouit de la volonté croissante des pays de collaborer avec la Commission, dont l'approche axée sur l'appropriation par les pays et l'inclusion a

encouragé de nombreux pays en situation de conflit ou d'après-conflit à solliciter ses conseils et son appui afin d'élaborer et de mettre en œuvre leurs propres stratégies de consolidation de la paix. En tant que plus gros contributeur du Fonds pour la consolidation de la paix, l'Allemagne s'efforcera de renforcer encore les liens entre la Commission et le Fonds.

32. Renforcer la coopération et les démarches régionales afin de contrer les risques et menaces qui pèsent sur la consolidation de la paix et surmonter les obstacles qui s'y opposent est un autre aspect pertinent des travaux de la Commission. La délégation allemande attend avec intérêt que la Commission explore à la présente session les possibilités de prévention et de consolidation de la paix au niveau régional. De récentes discussions au sein de la Commission et du Conseil de sécurité ont montré que l'idée d'un renforcement du rôle consultatif de la Commission rencontrait une forte adhésion. Les membres devraient collaborer pour que les avis écrits adressés par la Commission au Conseil de sécurité et à d'autres forums soient encore plus ciblés et pertinents, et pour renforcer la fonction de liaison de la Commission et son interaction avec ces forums. La meilleure façon de renforcer la fonction de conseil et de liaison de la Commission est de se concentrer sur sa principale valeur ajoutée, à savoir son expertise en matière de prévention et de consolidation de la paix ainsi que dans les questions transversales essentielles à l'appui et à la consolidation de la paix, comme le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

33. Faisant fond sur les progrès accomplis en matière de financement de la consolidation de la paix dans l'année 2022, qui a vu l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale de la résolution [76/305](#) et les délibérations de la Cinquième Commission sur la question de l'emploi de contributions statutaires pour financer la consolidation de la paix, la Commission a pour tâche de contribuer à la conclusion d'un accord et de continuer à rechercher quels moyens supplémentaires permettraient d'assurer un financement adéquat, prévisible et pérenne. Enfin, le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général a bénéficié d'un appui et d'une appropriation encourageants, preuves d'un large consensus autour du fait que la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la Commission elle-même devraient jouer un rôle de premier plan dans cet agenda.

34. Le Président invite les président(e)s des différentes formations à faire part de leurs projets et priorités pour 2023.

35. **M. Hilale** (Maroc), s'exprimant en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine, déclare que l'année 2022 a été riche en événements pour

la République centrafricaine, qui a connu des avancées encourageantes dans plusieurs domaines. Ces avancées durement acquises doivent être préservées et renforcées par un accompagnement de longue durée. Au niveau politique, des efforts considérables ont été déployés pour revitaliser le processus de paix, le Gouvernement continuant de dialoguer avec les groupes armés dans une démonstration claire d'une appropriation du processus par le pays qui a favorisé l'intérêt pour l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la réforme du secteur de la sécurité seront des éléments clés du rétablissement et du maintien de la paix et de la stabilité. En outre, le dialogue républicain organisé en mars 2022 a ouvert un espace démocratique de dialogue. L'application des recommandations qui en découlent et la tenue d'élections locales en 2023 favoriseront l'élargissement de cet espace et stabiliseront le climat politique. La formation continuera d'appuyer le processus électoral, notamment en nouant des contacts avec les partenaires de la République centrafricaine en vue d'encourager le versement en temps voulu des contributions annoncées destinées à faciliter l'organisation des élections, qui sont d'une importance cruciale.

36. Des progrès notables ont été accomplis dans la lutte contre l'impunité et dans le renforcement de l'état de droit grâce aux travaux de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine, désormais opérationnelle, qui a rendu des arrêts dans des affaires de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. La formation continuera d'appuyer les efforts du pays en matière de justice transitionnelle, ce qui contribuera à renforcer la confiance de la population dans les institutions nationales. Enfin, la formation collaborera avec les partenaires techniques et financiers internationaux et régionaux pour permettre au Gouvernement de surmonter les obstacles à la mise en place du processus de paix.

37. **M^{me} Eneström** (Suède), s'exprimant en sa qualité de Présidente de la formation Libéria, déclare qu'étendre le rôle de la Commission de consolidation de la paix à un plus grand nombre de situations géographiques et de thèmes, comme le prévoit le Nouvel Agenda pour la paix, est précisément ce qu'il faut. Alors que la demande d'appui à la consolidation de la paix n'a jamais été aussi forte, le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun » ([A/75/982](#)) et le Nouvel Agenda pour la paix ont mis de nouveau l'accent sur l'importance de la consolidation de la paix et de la prévention.

38. En tant que Présidente de la formation Libéria, la Suède continuera d'accompagner la mise en œuvre des priorités nationales du pays en matière de consolidation de la paix, au premier rang desquelles les mesures visant à garantir que les élections présidentielles et législatives, prévues pour octobre 2023, soient régulières, libres et transparentes. La deuxième priorité de la formation est d'accompagner les efforts de réconciliation nationale par le dialogue et le suivi de l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation et de déterminer dans quels domaines un appui international peut être apporté.

39. La formation continuera de dialoguer avec la société civile libérienne et les parties prenantes locales, les institutions financières internationales et les acteurs régionaux tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano afin de mettre en place des partenariats et de permettre la coopération entre les parties concernées. La Suède est prête à poursuivre son appui à la Commission dans ses efforts visant à faire fond sur les acquis précédents, notamment en ce qui concerne le rôle d'organe consultatif que joue la Commission auprès du Conseil de sécurité.

40. **M. Marquardt Bayer** (Brésil), s'exprimant en sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau, déclare qu'en dépit de sa relative stabilité à l'approche des élections législatives, le pays a besoin d'un appui international réaffirmé, la région dans laquelle il se trouve étant marquée par une instabilité croissante. À la mi-février, le Représentant permanent du Brésil se rendra en Guinée-Bissau et présentera ensuite un rapport à la Commission.

Discussion générale

41. **Le Président** se dit déterminé à renforcer davantage l'idée d'une « Commission de consolidation de la paix unique » et, en s'appuyant sur la pratique établie, souhaite organiser des réunions trimestrielles pour faire le point sur les progrès accomplis et les difficultés nécessitant une action collective. Des réunions supplémentaires pourraient être programmées en cas d'urgence.

42. **M. Massari** (Italie) déclare que les membres de la Commission, quelles que soient leurs priorités nationales, doivent trouver un terrain d'entente et respecter les besoins, les aspirations et les propositions des pays et des communautés qui collaborent avec la Commission. Des sujets tels que la sécurité totale, la collaboration inclusive avec la société civile, les femmes et les jeunes, ou encore la promotion de l'état

de droit doivent rester au cœur des travaux de la Commission.

43. L'Italie soutient les efforts de consolidation de la paix des organisations régionales et sous-régionales et est favorable à l'idée de donner la priorité aux besoins des pays et régions les plus vulnérables, d'utiliser le rôle rassembleur de la Commission pour accélérer l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de faire en sorte que la consolidation de la paix soit de plus en plus financée par les contributions statutaires et de rechercher une collaboration plus ambitieuse et plus structurée entre la Commission et le Conseil de sécurité. Toutefois, le point de départ doit rester le respect du principe d'appropriation et le respect des populations locales ainsi que la réponse à leurs besoins de développement. Il est besoin d'une coopération internationale plutôt que d'une fragmentation. La délégation italienne s'efforcera de combler le fossé qui se creuse à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission, de rétablir la confiance et de trouver un terrain d'entente, au service des peuples et des communautés que la Commission soutient.

44. **M. Skoog** (Observateur de l'Union européenne) déclare qu'alors que les conflits mondiaux se multiplient et qu'un quart de la population mondiale vit dans des zones touchées par des conflits, il est temps de placer la prévention des conflits et la consolidation de la paix au cœur des priorités mondiales. Le Nouvel Agenda pour la paix offre l'occasion de renforcer tout l'éventail des capacités de prévention et de consolidation de la paix des Nations Unies. Les forces et les limites de chaque outil doivent être examinées de manière critique, et les modalités de promotion de la diplomatie préventive doivent être réévaluées. Enfin, il faut en faire toujours plus pour parvenir à une approche intégrée de l'utilisation de tous les outils de l'Organisation.

45. Il faut investir plus dans la consolidation de la paix, collectivement. Ensemble, l'Union européenne et ses États membres représentent plus de 60 % des contributions au Fonds de consolidation de la paix depuis sa création ; d'autres donateurs doivent apporter leur contribution. La résolution 76/305 de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix, qui a fait date, a imprimé un élan à certaines options, notamment les contributions statutaires, qui permettraient le financement adéquat, prévisible et pérenne sur lequel devrait s'appuyer le Nouvel Agenda pour la paix. Alors que le budget global des opérations de maintien de la paix diminue, il conviendrait de trouver comment orienter les contributions à ce budget vers le Fonds pour la consolidation de la paix.

46. Ce n'est pas un hasard si la Commission suscite un intérêt considérable, surtout à une époque où le Conseil de sécurité ne parvient pas à jouer son rôle dans la résolution des conflits. Il est de plus en plus nécessaire que la Commission fasse le lien entre le système des Nations Unies au sens large, les gouvernements qui figurent déjà à l'ordre du jour de la Commission et ceux qui attendent de collaborer avec elle, la société civile et les banques régionales de développement. Dans l'exceptionnel rôle rassembleur qui est le sien, la Commission devrait interagir avec l'ensemble du système des Nations Unies, notamment sur des sujets tels que l'égalité des genres, l'état de droit et les droits politiques, sociaux, économiques et culturels. Il serait impossible de pérenniser la paix sans une démarche intégrée qui tienne compte des piliers Développement et Droits humains des travaux de l'Organisation. Les discussions sur les priorités thématiques de la Commission sont les plus fructueuses lorsqu'elles sont abordées dans le contexte d'un pays ou d'une région en particulier, car elles donnent alors à ce pays ou cette région le sentiment d'avoir la main, et permettent à la Commission d'entendre directement des gouvernements leurs priorités et leurs besoins.

47. **M. Rai** (Népal) salue les efforts faits pour renforcer les fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement de la Commission, l'efficacité des mesures de consolidation de la paix et de prévention dépendant d'une coopération solide entre la Commission, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. De même, la corrélation positive entre développement socioéconomique inclusif et consolidation de la paix devrait être dûment reconnue dans les travaux de la Commission. Le Népal reste fermement partisan d'un financement adéquat, prévisible et durable du Fonds pour la consolidation de la paix. En effet, les besoins en la matière dépassent largement les ressources disponibles. En tant que membre nouvellement élu de la Commission, le Népal compte contribuer à l'extension du rôle de la Commission à un plus grand nombre de situations géographiques et de thèmes dans le cadre du Nouvel Agenda pour la paix.

48. **M. Dibba** (Gambie) dit que son gouvernement a tiré des enseignements précieux de sa collaboration avec la Commission de consolidation de la paix et avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, dont l'aide essentielle, apportée par l'intermédiaire du Fonds de consolidation de la paix, a permis d'entretenir pour son pays l'espoir d'une paix durable. Alors que la Commission travaille avec la Gambie pour atteindre leur objectif commun de partenariat, il demande à la Commission d'organiser des réunions d'information

périodiques avec des hauts fonctionnaires de son gouvernement. La Commission continue d'apporter appui et conseils à son gouvernement pour l'exécution de ses processus prioritaires, à savoir la mise en œuvre imminente des recommandations issues du projet de rapport de la Commission vérité, réconciliation et réparations, la rédaction d'une constitution, la réforme du secteur de la sécurité et l'autonomisation des jeunes. Le peuple gambien a placé sa confiance dans ces processus dans l'espoir que les victimes puissent tourner la page, qu'une nouvelle constitution marque un nouveau départ, que la réforme de l'appareil de sécurité favorise la confiance et la stabilité, et que l'autonomisation des jeunes facilite le développement et suscite un nouveau sentiment d'appartenance chez les jeunes, qui sont nombreux dans le pays. Le Gouvernement gambien compte bien collaborer avec la Commission à une mobilisation innovante de ressources, notamment lors de la prochaine conférence des donateurs qui se tiendra en Gambie, en vue de respecter les engagements pris dans le cadre de la Commission vérité, réconciliation et réparations.

49. **M. Hermann** (Danemark) dit qu'il sera possible de construire de grandes choses en s'appuyant sur les réalisations de la Commission en 2022, qui sont importantes en termes de portée et d'ampleur. Le nombre d'avis soumis par la Commission au Conseil de sécurité a fortement augmenté, et l'ouverture aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, qui ont des points de vue essentiels à présenter, s'est amélioré.

50. En ce qui concerne le financement adéquat, prévisible et pérenne de la consolidation de la paix, les contributions statutaires sont effectivement nécessaires et les dernières mesures permettant d'atteindre cet objectif devraient être prises bientôt, dans le sillage de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution [76/305](#). Le dialogue précieux sur l'idée d'affecter des fonds des opérations de paix à la prévention mérite l'attention de la Commission.

51. Un élément crucial des fonctions de conseil, de rapprochement et de liaison de la Commission est le principe d'appropriation par les pays. Il est urgent de redoubler d'efforts pour mobiliser une aide à la prévention des conflits, qui, avec la consolidation de la paix, s'inscrit parfaitement dans le mandat de la Commission et doit donc être placée au cœur de son travail.

52. Les relations de la Commission avec d'autres organismes du système des Nations Unies ou en dehors de celui-ci sont essentielles. Il existe un fort potentiel de resserrement de la coopération entre la Commission et

le Conseil économique et social, mais la difficulté sera d'en faire une réalité concrète et pas seulement un concept. À cette fin, il convient de repérer les obstacles au progrès. Certes, la Commission est jeune, mais elle dispose d'un potentiel énorme car elle adhère au principe qui consiste à écouter les pays exprimer leurs propres besoins d'aide et de conseil. Le Danemark est prêt à écouter, à apprendre et à apporter sa contribution avec humilité et respect.

53. **M. Ugarelli** (Pérou) dit que sa délégation espère faire de la Commission de consolidation de la paix un organe qui mette en œuvre efficacement les stratégies de relèvement postconflit et joue un rôle consultatif constant auprès du Conseil de sécurité dans l'élaboration des mandats portant sur la pérennisation de la paix. Pour accompagner le processus politique et le renforcement des institutions dans les pays touchés par la violence, le consentement de l'État est essentiel, tout comme l'appui de la société civile, du secteur privé et des institutions financières internationales. La Commission doit renforcer la médiation et se donner pour priorité d'évaluer ce qui est le plus important pour les populations touchées par la violence et de s'attaquer aux causes profondes des conflits afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent ou ne s'aggravent.

54. **M. Kiboïno** (Kenya) regrette que, pour la première fois, la Commission de consolidation de la paix n'ait pas été en mesure de présenter une déclaration annuelle conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission ayant présenté un projet qui n'a pas été jugé acceptable par le Conseil de paix et de sécurité. S'il est vrai qu'il est possible d'être en désaccord sur divers éléments, il est nécessaire de renforcer la coopération dans les délibérations de la Commission afin que les documents finaux reflètent les discussions réelles et soient à la hauteur des objectifs et du fond des réunions.

55. Les réunions et les documents finaux de la seizième session de la Commission couvrent des domaines prioritaires et contiennent des recommandations spécifiques qui coïncident avec Notre Programme commun et les aspirations énoncées dans le Nouvel Agenda pour la paix. Il faut maintenant donner suite à ces recommandations pour ne pas trahir la confiance, de plus en plus forte, dans les activités de la Commission au niveau des pays et des régions. Renforcer le lien qui existe entre consolidation de la paix et développement, et investir dans ce renforcement, est essentiel pour répondre aux besoins les plus importants des pays touchés par des conflits et de ceux qui connaissent des transitions politiques et des transitions vers la paix. Il convient donc de mettre davantage l'accent sur la consolidation de la paix au

niveau local par le biais de l'appropriation nationale et régionale, tout en insistant sur la réconciliation nationale, sur une autonomisation politique et économique inclusive, ainsi que sur la défense d'un financement adéquat et prévisible de la consolidation de la paix, dont l'orateur espère qu'il sera bientôt renforcé par des contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix.

56. En tant que coordonnateur informel entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité lors des deux dernières sessions de la Commission, le Kenya considère que la forte augmentation du nombre d'avis adressés au Conseil est un appel au renforcement de la coordination entre les deux organes. Les membres de la Commission demeurent collectivement responsables de veiller à ce que le Conseil donne suite à ces avis et les intègre dans ses travaux.

57. **M. Raguttahalli** (Inde) dit qu'il convient d'être attentif au renforcement des institutions, seul moyen d'établir des structures gouvernementales solides capables de protéger les droits humains et l'état de droit. À cet égard, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit également bénéficier d'un appui important. L'Inde continue de souligner l'importance du principe cardinal qu'est l'inclusivité pour faire avancer les objectifs nationaux. Une approche de la consolidation de la paix exclusivement axée sur les donateurs n'est donc probablement pas la voie la plus prudente à suivre.

58. L'augmentation du terrorisme, en particulier en Afrique, a mis en évidence des écarts croissants entre les mandats de maintien et de consolidation de la paix, qu'il faut combler en renforçant la capacité des États à lutter contre le terrorisme. La consolidation de la paix ne peut résister face aux activités terroristes, qui constituent la plus grande menace pour la paix et la sécurité au Sahel.

59. Dans un monde en mutation rapide et irréversible, il convient de promouvoir des technologies numériques centrées sur les personnes et adaptées aux citoyens et de leur donner un rôle dans les efforts de consolidation de la paix, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes. Un financement adéquat, durable et prévisible est nécessaire pour rendre les travaux de consolidation de la paix plus efficaces. Il faut envisager de réviser la structure du financement de la consolidation de la paix, pour qu'elle soit en adéquation avec les préoccupations des États Membres.

60. **M^{me} Shino** (Japon) dit que la prévention est le meilleur moyen de maintenir et de pérenniser la paix dans un monde menacé par de multiples risques. Afin de

maximiser son rôle, la Commission devrait élargir son champ d'action thématique et géographique et solliciter davantage les conseils des États Membres et des organes et organismes des Nations Unies sur la manière dont elle pourrait être utilisée efficacement.

61. Les États Membres devraient étudier quel est le meilleur format pour les différentes réunions de la Commission avec d'autres organes intergouvernementaux. Le Conseil de sécurité devrait recourir plus souvent au dialogue interactif informel pour discuter de la prévention des conflits, en invitant les membres de la Commission et les représentants du pays hôte, le cas échéant. Il faut exploiter pleinement le pouvoir de la Commission dans ses fonctions de conseil et de liaison. La Commission devrait revoir ses méthodes de travail pour que ses avis soient plus efficaces et adressés à temps, afin qu'ils soient pris en compte et inclus dans les documents des Nations Unies et autres. Le Japon s'emploiera activement à garantir ce respect des délais en favorisant l'alignement du programme de travail de la Commission sur ceux des principaux organes des Nations Unies et d'autres organismes.

62. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) dit qu'en 2023, la Commission exercera ses activités tout en entamant des discussions sur le Nouvel Agenda pour la paix, dont le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies sera un élément central. Les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun » (A/75/982) témoignent du succès de la Commission dans son accompagnement des pays sortant d'un conflit.

63. Dans l'année à venir, la Commission devra faire fond sur les progrès réalisés en soutenant les pays inscrits à son ordre du jour, qui ont permis la consolidation de la paix et le renforcement de leurs bases de développement durable. Les projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix ont des effets visibles sur les populations, les femmes et les jeunes figurant parmi les bénéficiaires directs. La Commission est également devenue une plateforme importante permettant aux États de mettre en commun leurs expériences de transition au lendemain d'un conflit.

64. Le succès de la Commission repose sur les principes qui régissent ses travaux, en particulier l'appropriation nationale, qui demeure un élément crucial de toute aide internationale apportée à un pays. Les programmes de consolidation de la paix qui incluent tous les secteurs de la société ont plus de chances de réussir.

65. La délégation sud-africaine espère que les États Membres parviendront à un accord, qui est attendu de longue date, sur un financement de la consolidation de la paix provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. L'Afrique du Sud continue de défendre aussi des financements innovants, notamment provenant du secteur privé. Elle sait gré à la Commission d'avoir soutenu l'initiative sud-africaine visant à promouvoir le développement d'un secteur privé favorisant la paix dans les sociétés sortant d'un conflit.

66. L'orateur espère voir encore des améliorations en 2023 dans le rôle consultatif que joue la Commission auprès du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. La tenue de réunions conjointes entre la Commission et ces organes principaux est une stratégie qui mérite d'être explorée. Ayant été le premier pays à servir de coordonnateur informel entre la Commission et l'Assemblée générale, l'Afrique du Sud est prête à continuer de tenir ce rôle à l'avenir.

67. **M^{me} Beshkova** (Bulgarie) dit que sa délégation se félicite de la richesse du débat de fond tenu avec le Conseil économique et social sur le développement à long terme dans des situations marquées par des conflits et la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies sur le terrain. La Bulgarie soutient pleinement les priorités énoncées par la présidence, notamment la prévention, le renforcement de la résilience et l'appui aux priorités nationales en matière de consolidation de la paix. Une commission de consolidation de la paix forte nécessiterait un bureau d'appui à la consolidation de la paix plus fort en termes de ressources humaines et financières.

68. **M. Montalvo Sosa** (Équateur) dit que pour sa délégation, les priorités sont notamment de s'attaquer aux causes profondes des conflits en promouvant la démocratie et, s'il y a lieu, en rétablissant l'ordre constitutionnel dans les pays touchés par un conflit. Un dialogue national inclusif est déterminant à cet égard. L'Équateur défend la pleine participation des femmes aux processus de paix et à la consolidation de la paix et soutient donc l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les travaux de la Commission et dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il importe également que la Commission accompagne les processus de décentralisation politique, afin d'inclure les communautés locales dans la prise de décision pour veiller à ce que leurs besoins soient satisfaits. La délégation équatorienne défend l'indépendance du pouvoir judiciaire et la justice transitionnelle, notamment les processus de

réconciliation, et la mise en place de programmes de démobilisation, de désarmement et de réintégration.

69. Le Programme 2030 doit être pleinement mis en œuvre dans les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit, avec l'appui à tous les niveaux de l'ensemble du système des Nations Unies, et des efforts doivent être faits pour éviter de travailler de manière cloisonnée. La coopération et l'accès aux ressources pour le développement dépendront de la mise en place de passerelles adéquates avec les institutions financières internationales et régionales. La délégation équatorienne espère contribuer aux importants travaux de prévention, dont l'efficacité dépendra de la promptitude à agir de la Commission, de manière que ses avis arrivent à temps.

70. **M. Hill** (États-Unis d'Amérique) dit que la prévention des conflits, la diplomatie préventive et les initiatives de consolidation de la paix sont essentielles pour faire face aux problèmes de sécurité et de développement communs dans le monde entier. Les efforts de consolidation de la paix peuvent contribuer à atténuer les facteurs de fragilité et d'instabilité et à faire en sorte que les gouvernements et les communautés locales disposent des outils nécessaires pour réduire la récurrence des conflits. En 2022, le nombre d'avis soumis par la Commission de consolidation de la paix au Conseil de sécurité a fortement augmenté, ce qui témoigne de l'attention de plus en plus grande qui est prêtée à la fonction de conseil qu'elle remplit ainsi que de l'importance d'une coordination efficace entre les deux entités, et fait ressortir qu'il faut agir en temps opportun pour présenter des avis, y donner suite et les intégrer dans les travaux du Conseil.

71. Les États-Unis demeurent en faveur de l'élargissement du rôle de la Commission à des domaines transversaux tels que les droits humains, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le renforcement des institutions, les processus électoraux, les changements climatiques et les partenariats pour la consolidation de la paix. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique renforce son engagement en faveur de la consolidation de la paix par l'application du Global Fragility Act et la publication ultérieure de la stratégie des États-Unis en matière de prévention des conflits et de promotion de la stabilité. Par ailleurs, il soutient l'examen par la Commission des répercussions socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des questions de ressources naturelles et de financement de la consolidation de la paix dans le cadre de ses interactions avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

72. La délégation des États-Unis d'Amérique affirme qu'il faut une collaboration plus ambitieuse et plus structurée entre la Commission et le Conseil de sécurité. La Commission est idéalement placée pour sensibiliser le Conseil aux efforts régionaux, à la compréhension et à l'expertise qu'ont les communautés locales et à la dimension transfrontalière des conflits, notamment en tirant parti de son pouvoir rassembleur, en particulier dans son rôle consultatif auprès du Conseil, pour que les activités de consolidation de la paix soient intégrées, coordonnées et adaptées aux dynamiques actuelles.

73. Les États-Unis saluent le travail accompli par l'Organisation pour produire des études plus poussées sur les effets de son action de consolidation de la paix, qui démontrent comment celle-ci peut contribuer à réduire de manière significative les conflits violents. À cet égard, ils soutiennent l'initiative du Bureau d'appui à la consolidation de la paix de créer un « pôle Impact » recensant les résultats de la consolidation de la paix. L'Organisation doit institutionnaliser le respect des acteurs locaux et réorienter les ressources afin de renforcer les capacités des entités locales, nationales et régionales chargées de la consolidation de la paix. L'espoir est de parvenir à un consensus sur l'avenir souhaité par tous les États Membres, un avenir dans lequel le système des Nations Unies aurait les moyens de réaliser son potentiel en matière de consolidation de la paix.

74. **M^{me} Sokolova** (Fédération de Russie) rappelle que les travaux de la Commission de consolidation de la paix sur le financement de la consolidation de la paix ont conduit à l'adoption à l'unanimité de la résolution [76/305](#) de l'Assemblée générale. Au moment d'examiner la manière d'alimenter le Fonds pour la consolidation de la paix par des ressources provenant du budget de l'Organisation, il faut décider du mandat à donner aux États Membres en ce qui concerne le contrôle des dépenses. Parallèlement, la délégation russe a toujours vu le Fonds de consolidation de la paix comme un instrument de collecte de contributions volontaires, une modalité de financement qui en fait un mécanisme flexible capable de répondre rapidement à de nouvelles questions. Elle continue d'appeler de ses vœux une plus grande collaboration entre la Commission et le Fonds de consolidation de la paix et une plus grande harmonisation de leurs objectifs. Elle espère également que la Commission cherchera à travailler véritablement en coordination avec les institutions financières internationales, démarche qui présente un potentiel important.

75. Considérée comme une passerelle entre le soutien à la paix et à la sécurité et l'aide au développement, la Commission est une plateforme unique où les

participants aux processus de consolidation de la paix échangent leurs vues. La Commission a ensuite la possibilité de soumettre au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social des informations sur les priorités des gouvernements en matière de consolidation de la paix, sur les points de vue et les attentes de la société civile, ainsi que sur les évaluations des représentants du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes nationales et internationales.

76. En 2022, le champ d'action géographique de la Commission s'est élargi, de nouveaux pays et régions ayant exprimé le souhait de coopérer avec elle. Cette évolution indique que l'aide internationale visant à renforcer les capacités des États, conformément aux priorités définies au niveau national, n'est pas passée inaperçue. Il est également important que les pays sortant d'un conflit, qui sont les premiers bénéficiaires des activités de la Commission, participent aux réunions de celle-ci.

77. L'examen par la Commission de questions telles que les changements climatiques, les soins de santé, l'égalité des genres, le développement et les droits humains du point de vue de la consolidation de la paix n'a de sens que s'il a trait à des pays ou des régions spécifiques et non s'il prend la forme d'un débat thématique général. L'une des forces du système des Nations Unies est la division du travail entre ses principaux organes, qui permet à chacun d'eux de s'acquitter de ses tâches sans empiéter sur le mandat des autres. Si ce n'était pas le cas, certaines activités feraient double emploi et cela diminuerait l'efficacité de l'Organisation.

78. En 2023, la Commission fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre du Nouvel Agenda pour la paix. Les résolutions [1645 \(2005\)](#) et [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et les résolutions [60/180](#) et [70/262](#) de l'Assemblée générale demeurent le fondement de la consolidation de la paix, et il serait inacceptable d'élargir leur interprétation ou d'aller au-delà des mandats qu'elles prévoient. Le principe de l'appropriation nationale est intangible ; il permet aux gouvernements de décider de leurs propres stratégies de consolidation de la paix et de les mettre en œuvre eux-mêmes. L'appui international, lorsqu'il est nécessaire, doit être apporté avec l'approbation du gouvernement hôte, dans le respect sans faille de la souveraineté de l'État. De même, la pérennisation de la paix doit reposer sur des solutions politiques aux crises et sur une égale responsabilité des gouvernements et de la société vis-à-vis de la paix. On ne peut pérenniser la paix qu'en éliminant les causes profondes du conflit, en parvenant à la réconciliation nationale et, enfin, en s'engageant

dans la reconstruction et le développement. En apportant son aide sur la base de décisions prises de manière consensuelle par ses membres, la Commission développerait une position plus équilibrée et bénéficierait du soutien et du respect de la communauté internationale.

79. **M. Imohe** (Nigéria) déclare qu'étant donné que les chocs liés au climat, la concurrence autour de ressources limitées et les tensions intercommunautaires latentes continuent de favoriser la propagation des conflits dans le monde, la Commission de consolidation de la paix doit réaffirmer qu'il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes des conflits, conformément à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un plus grand intérêt pour la prévention et d'investissements plus élevés dans ce domaine. Pour garantir la sécurité, la justice sociale et économique et la réconciliation dans les États fragiles et touchés par un conflit, les initiatives de consolidation de la paix doivent jouer un rôle incitatif en faveur du développement durable. Plateforme de mise en commun de pratiques exemplaires et d'enseignements à retenir, la Commission est bien placée pour conseiller le système des Nations Unies et les partenaires de développement sur les points d'entrée de l'aide les plus appropriés.

80. Il est nécessaire de renforcer la cohérence, la coordination et la complémentarité entre les objectifs et l'Organisation en matière de consolidation de la paix et les réponses apportées. À cet égard, les fonctions de liaison et de conseil de la Commission sont essentielles, et une plus grande synergie avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale sur les questions transversales et thématiques liées à la consolidation de la paix est indispensable. Cette approche mobilisant l'ensemble du système des Nations Unies doit être complétée par une réponse plus large mobilisant l'ensemble de la société pour la consolidation de la paix, qui favorise la participation égale de toutes les composantes de la société, y compris les femmes et les jeunes.

81. La Commission doit continuer de nouer des partenariats avec les parties prenantes nationales et les organismes régionaux et de tirer parti de la compréhension locale des situations de conflit pour mieux repérer les possibilités de relèvement rapide. Elle est bien placée pour accompagner le développement du Nouvel Agenda pour la paix, qui préconise un plus grand appui aux initiatives de consolidation de la paix menées au niveau national et régional. Une réponse efficace aux défis de la consolidation de la paix nécessite également un financement adéquat, prévisible et pérenne. La délégation nigériane sait gré à la

Commission d'attirer l'attention sur le fait qu'il est nécessaire d'explorer toutes les options de financement pour la consolidation de la paix, notamment les contributions statutaires, et demande instamment à tous les membres d'adhérer à l'initiative en cours visant à assurer un financement prévisible. La Commission devrait également redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources pour la consolidation de la paix tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies ; outre le Fonds de consolidation de la paix, la Commission doit continuer de travailler avec les institutions financières internationales à l'élaboration de stratégies intégrées et adaptables de consolidation de la paix qui s'attaquent de manière adéquate aux facteurs et aux causes profondes des conflits.

82. **M. Bambissa** (Mozambique) dit qu'il importe de traiter les menaces contre la paix et la sécurité en élaborant une vision d'ensemble, un consensus national sur l'orientation d'un pays et des stratégies inclusives visant à instaurer la confiance parmi les populations. En outre, des questions transversales telles que les changements climatiques, le développement socioéconomique et les droits humains doivent être abordées dans le cadre de la consolidation de la paix et de la sécurité.

83. **M. Murugasu** (France) déclare que la Commission de consolidation de la paix doit concentrer son action sur des situations géographiques précises. La France soutient les travaux de la Commission dans les contextes de transition et de lendemain de conflit. La Commission doit appuyer la préparation des retraits d'opérations de maintien de la paix ; cela sera particulièrement précieux dans le cadre de la transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

84. L'apport opérationnel de la Commission de la consolidation de la paix doit être décuplé, en particulier vis-à-vis du Conseil de sécurité. Vis-à-vis du Conseil de sécurité, la Commission doit produire des recommandations davantage complémentaires, ciblées, opérationnelles, dans le respect des mandats des deux organes. En amont des renouvellements de mandats d'opérations de maintien de la paix, l'anticipation et le dialogue avec les plumes du Conseil de sécurité sont essentiels. Une paix durable doit se bâtir sur des financements qui soient pérennes et prévisibles. La France continuera à soutenir le Fonds de consolidation de la paix à la même hauteur et réaffirme son soutien à la possibilité de mettre en place des financements qui soient pérennes.

85. **M^{me} Song** (République de Corée) déclare qu'il est impératif d'écouter attentivement et respectueusement les points de vue des pays qui se sont portés volontaires pour collaborer avec la Commission de consolidation de la paix sur les problèmes auxquels ils font face. Sa délégation a l'intention d'être plus concise dans ses interactions et plus interactive avec les intervenants lors des réunions de la Commission. Elle souhaite par ailleurs que la présidence organise davantage de réunions d'information conjointes avec d'autres entités, notamment avec le Conseil des droits de l'homme, étant donné que le rôle singulier de la Commission consistant à faire le lien entre les différents acteurs et à les réunir est au cœur de ses activités. Le Gouvernement de la République de Corée se fait l'écho de l'appel en faveur d'un financement pérenne, adéquat et prévisible de la consolidation de la paix et espère des avancées concrètes en ce qui concerne l'affectation de contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix. À cet égard, la République de Corée a augmenté sa propre contribution au Fonds de plus de 70 % en 2022.

86. **M. Sui** (Chine) dit que, depuis la mise en place du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en 2016, les entités qui la composent travaillent en étroite collaboration pour mettre en œuvre les résolutions des organes de l'ONU afin d'aider la communauté internationale dans ses activités d'appui à la reconstruction après les conflits dans le monde entier, avec des résultats positifs. La Commission de consolidation de la paix a le double mandat d'appuyer à la fois la sécurité politique et le développement. La Commission et ses formations pays devraient continuer de s'appuyer sur leurs atouts respectifs, respecter l'appropriation du processus de consolidation de la paix par les pays, instaurer des partenariats plus solides, travailler plus étroitement avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social et leur prodiguer des conseils plus utiles, aider les pays hôtes à renforcer leurs capacités, à consolider les acquis de la paix et à parvenir le plus tôt possible à une paix pérenne et à un développement durable. La Chine continuera d'utiliser les canaux multilatéraux et bilatéraux pour soutenir activement les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit dans leurs efforts de reconstruction et de développement, en vue d'instaurer une paix durable dans ces pays.

La séance est levée à 12 h 30.